

## PROCES-VERBAL N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT ou REPRESENTE	ABSENT	EXCUSÉ(E)
PANDELE Bernard	x		
MARRAST Christian	x		
DUPRAT Cathy	x		
DE CASTRO Stéphane	x		
LAFARGUE Paul	x		
BRUEL Virginie	x		
ULTRA Jean-Charles	x		
VOUGO Vanessa			x
CLAVERIE Yannick	x		
VAN WAES Jacques	x		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Virginie BRUEL.

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

### ORDRE DU JOUR

<b>01</b>	Lecture et approbation du compte-rendu du 13 septembre 2024
<b>02</b>	DCM2024-011 Plan de financement du sol du hangar
<b>03</b>	DCM2024-012 Autorisation à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
<b>04</b>	DCM2024-013 Subvention voyage scolaire
<b>05</b>	DCM2024-014 Participation financière au point de collecte intercommunal pour des venaisons
<b>06</b>	DCM2024-015 Reprise des concessions au cimetière
<b>07</b>	Préparation du budget, projets pour 2025
<b>08</b>	Questions diverses :

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## 1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 13 septembre 2024

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

## 2 / DCM 2024-011 Plan de financement du sol du hangar (demandes de subventions)

Lors de la consultation, les avis se sont majoritairement portés sur un enrobé calcaire Aurignac grenillé pour la réfection du sol du hangar. Monsieur le Maire confirme au Conseil que le devis de la Colas pour un montant de 23 737.05 € HT est signé depuis le 24 octobre.

Il propose à l'assemblée de solliciter des subventions pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
DECIDE le plan prévisionnel de financement suivant :

Montant des travaux :	23 737.05 € HT
Aide de l'Etat - DETR (30%)	7 121.11 € HT
Aide du Conseil départemental (10%)	2 373.70 € HT
Aide du Conseil régional (20%)	4 747.41 € HT
Autofinancement	9 494.83 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire a déposé les demandes de subventions correspondantes

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

## 3 / DCM 2024-012 Autorisation à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Colas d'intervenir au cours du premier trimestre 2025, afin de ne pas perturber les festivités à venir.

Le vote du budget primitif n'aura lieu qu'au mois d'avril, il est donc nécessaire de délibérer pour permettre le règlement des travaux de réfection du sol du hangar s'ils sont achevés avant.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article pour régler les dépenses qui s'avèreront nécessaires en début d'année pour finaliser les aménagements en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires au règlement du nouveau revêtement de sol.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

## 4 / DCM 2024-013 Subvention voyage scolaire

Le professeur d'espagnol du lycée de Nogaro sollicite une participation financière de la commune pour un voyage scolaire à Valence. Le coût total s'élève à 350 € par élève, à la charge des familles.

Une élève domiciliée à Lias d'Armagnac participera au voyage.

M. Claverie ne participe ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'accorder une participation financière de 100 €. La subvention sera versée directement à la famille.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
8	8	0	0

## 5 / DCM 2024-014 Participation financière au point de collecte intercommunal pour les venaisons

Le projet d'installation d'un point de collecte intercommunal pour les venaisons était en réflexion.

En concertation avec les sociétés de chasse et les communes de Panjas, Monclar, Estang, Maupas, Ayzieu, Campagne d'Armagnac et Lias d'Armagnac, des containers seraient installés à proximité de l'ancienne carrière de Bichac.

La collecte et le traitement des déchets étant une compétence de la Communauté de communes, il semblerait que ce point de collecte soit pris en charge par ses services. Toutefois, l'information n'est pas encore officielle, il convient d'attendre qu'elle soit confirmée lors du prochain conseil communautaire qui doit se dérouler le 27 novembre prochain.

La délibération du conseil est suspendue pour le moment.

## 6 / DCM 2024-015 Reprise de concessions abandonnées au cimetière

La procédure de reprise des concessions arrive à son terme. Pendant deux années consécutives, l'état d'abandon des sépultures a été constaté. Des panonceaux ont été posés pour inciter les familles à se rapprocher de la mairie, mais personne ne s'est présenté.

En conséquence, Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de se prononcer sur la reprise des concessions concernées.

Il informe que le coût s'élèverait à 240 € HT par tombe (288 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide de reprendre toutes les tombes qui ont été identifiées pendant la procédure.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

## 7 / Préparation du budget, projets pour 2025

- Achat de tables légères qui resteront au hangar (10 tables)
- Peinture du container : un devis sera demandé à M. Battaglia pour un trompe l'œil.
- Des prises supplémentaires seront installées dans le local de rangement et au fond du hangar.
- Ainsi qu'une arrivée d'eau dans le fond du hangar
- Eclairage dans le container ?

- Une révision de la toiture de l'atelier communal est à prévoir, il y a des fuites.

## 5 / Questions diverses

**Point sur les loyers impayés :** la locataire a repris ses règlements et obtenu un premier étalement de la dette. La première mensualité a été réglée à la date prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

**EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

<b>Noms Prénoms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1 <sup>er</sup> adjoint	
DUPRAT Cathy	2 <sup>ème</sup> adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	excusée
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	